



Pour les papiers peints normaux et légers. Colle à papier peint économique de qualité contrôlée. Facile à mélanger, elle offre une bonne adhérence initiale et permet une pose propre et régulière des lés de papier peint. Son pouvoir adhésif fiable garantit une tenue sûre et un résultat professionnel pour la décoration murale classique.

- prêt à l'emploi en 30 minutes environ

Champ d'application

Convient parfaitement pour le collage de papiers peints normaux.

Préparation

Pour un collage optimal, le support doit être sec, porteur et exempt d'agents de séparation (graisse, poussière, huile de coffrage, etc.). Enlever les anciens papiers peints mal adhérents et les peintures non adhérentes avec la décolleuse à papiers peints baufan. Réparer les fissures et les trous avec l'enduit pour intérieur baufan. Traiter préalablement les supports très absorbants avec l'apprêt profond LF baufan, l'apprêt pour changement de papier peint baufan ou la colle normale (taux 1:65).

Traitement

Verser la colle normale dans l'eau froide en remuant vigoureusement et continuer à remuer pendant quelques instants. Après 30 minutes, remuer à nouveau vigoureusement et la colle est prête à l'emploi. Enduire uniformément le papier peint de colle normale, le plier et le laisser tremper. Après le temps de trempage correspondant, le papier peint est collé bout à bout comme d'habitude. Respecter les instructions de pose du fabricant de papier peint. Rincer immédiatement les restes de colle à l'eau. Proportion de préparation : Préencollage : préparation 1:65 = env. 8 litres Quantité d'eau = 50-60m² Papier peint normal : préparation 1:50 = env. 5-6 litres Quantité d'eau = 30-35m² (6-7 rouleaux)

Consommation

env. 200 ml/m

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, au frais, mais à l'abri du gel. A conserver au moins jusqu'à : 48 mois à compter de la date de fabrication (voir l'étiquette du lot) si le produit n'a pas été ouvert et s'il est stocké correctement.

Remarques

Température de mise en œuvre : au moins + 5 °C pour le matériau et l'air ambiant Code déchet n° 080410 (déchets de colles et mastics). Ne recycler que les emballages vides. Les restes de matériau peuvent être éliminés séchés selon le code déchet n° 170904 (déchets de construction et de démolition mélangés) ou comme déchets ménagers.

Remarque:

Toutes les informations et données mentionnées dans cette fiche technique sont basées sur notre expérience pratique et sur des tests en laboratoire et correspondent à l'état actuel de la technique. Elles servent toutefois uniquement de directive générale et ne constituent pas une garantie pour des propriétés ou des performances spécifiques. Les conditions de stockage, de transport et d'utilisation des produits échappant à notre contrôle, aucune responsabilité juridique ne peut être déduite des informations présentées ici. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier l'adéquation du produit à l'usage prévu dans les conditions spécifiques du site ou du projet.